

Chers parents,

Dans l'optique de renforcer encore la politique de dépistage et suite à l'avis de la Haute autorité de santé, des tests **salivaires** RT-PCR poursuivent leur déploiement en milieu scolaire.

Ils sont réservés en priorité aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, pour qui les prélèvements nasopharyngés peuvent être plus difficiles. Ils sont dans tous les cas proposés sur la **base du volontariat, et sur autorisation parentale**. Les personnels de l'éducation nationale ainsi que les ATSEM au sein des écoles où se déroule la campagne de tests salivaires ont également la possibilité de se faire tester.

Le « prélèvement » consiste à recueillir la salive dans un petit récipient dont le fond doit être recouvert de salive. **Il est nécessaire que les personnes concernées n'aient pas bu, mangé (chewing gum, bonbon), ne se soient brossé les dents, n'aient pas fumé pour les adultes, dans les 30 minutes qui précèdent.**

### Comment procéder ?

1) **Si vous NE souhaitez PAS que votre enfant passe le test**, ne vous inscrivez pas sur le lien donné ci-dessous. **Nous vous assurons que votre enfant ne passera aucun test sans votre autorisation.**

2) **Si vous souhaitez que votre enfant passe le test**, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous afin d'y inscrire votre enfant.

<https://www.depi.fr>

Vous devrez utiliser une adresse mail personnelle.  
Le code à saisir est le **6486**.

**Attention, vous pourrez vous inscrire jusqu'au lundi 20 septembre à 12 h 00 dernier délai.**

**Cette inscription a valeur d'autorisation parentale**, vous recevrez un mail de confirmation à la suite.

**Les enseignants n'ont pas accès à ces informations.** Nous ne saurons que la veille au soir quels enfants seront concernés.

3) Pour les enfants de MATERNELLE dont les parents souhaitent que le test soit réalisé :

Vous recevrez **lundi soir** le kit d'autotest. Il est à réaliser avant le petit-déjeuner du mardi 21 septembre, et à transmettre à l'enseignante de votre enfant dès son arrivée à l'école.

Suivez bien la procédure sur la notice, **il vous appartient de remplir l'étiquette également. Les enseignantes ne pourront le faire à votre place.**

4) Les enfants à partir du CP jusqu'au CM2 le passeront à l'école, **seulement si votre accord est donné par l'intermédiaire du site**, l'infirmière scolaire sera présente pour assister les personnes chargées de cette opération.

5) Les résultats, si votre enfant a passé le test :

**Les enseignants ne les connaîtront pas.** Vous seuls en serez destinataires du laboratoire par mail.

- en cas de test négatif : vous n'avez rien à faire

- en cas de test positif : **contactez immédiatement l'école (03 29 66 07 37 ou 06 84 12 01 91 ou [ce.0880349@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0880349@ac-nancy-metz.fr) ou encore par TouteMonAnnée).** Nous vous rappelons qu'un cas de COVID positif implique la fermeture immédiate d'une classe.

Si vous avez des questions ou des soucis concernant les résultats, vous pourrez vous rendre à cette adresse - <https://www.analysis.fr/suggestion-reclamation/>

PIECE JOINTE à consulter : **la notice d'utilisation pour le kit d'autotest (maternelles uniquement)**